

Déchèteries : mode d'emploi

**NOUVEAU RÉSEAU
de 12 DÉCHÈTERIES**

Auribeau-sur-Siagne

Cannes

Grasse

Pégomas

Peymeinade

Saint-Cézaire-sur-Siagne

Saint-Vallier-de-Thiery

Valderoure

Le Cannet

Mandelieu-La Napoule

Mouans-Sartoux

Mougins



L'intercommunalité dans le département des Alpes-Maritimes a connu une importante évolution en 2011 avec la mise en place du **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**.

Ce schéma a eu pour conséquence **le transfert de la gestion des déchèteries** des Communautés d'Agglomération du Pays de Grasse et des Pays de Lérins au SMED depuis le 1^{er} février 2014 et à UNIVALOM depuis le 1^{er} août 2014.

Ces 2 Syndicats, chargés, depuis de longues années, du traitement des déchets ménagers, ont pour objectif de rendre un service le plus performant possible, et ce à un moindre coût, tout en veillant de façon scrupuleuse au respect de l'environnement et, bien entendu, à la protection des habitants.

Gestionnaires respectivement d'un réseau de **4 déchèteries pour UNIVALOM** et de **8 déchèteries pour le SMED**, des conditions d'accès mutualisées et des tarifs uniformisés vous sont proposés depuis le 1^{er} juillet 2015 de manière à faciliter le choix de la déchèterie à laquelle vous souhaitez accéder dans le but de permettre de limiter vos déplacements.

Réservé prioritairement aux usagers particuliers résidant sur les territoires des Communautés d'Agglomération du Pays de Grasse et des Pays de Lérins, qui bénéficient

tous désormais d'une franchise de gratuité de 3 tonnes par an et par foyer, **ce nouveau réseau de 12 déchèteries** permet de favoriser le recyclage et la valorisation de déchets et participe donc pleinement au Développement Durable.

Les déchèteries sont des espaces clos dans lesquels vous pouvez venir déposer tous les déchets qui ne sont pas collectés de façon classique : **déchets encombrants** (appareils électroménagers et informatiques, meubles...), **produits toxiques, inflammables, polluants** (huiles de moteur, batteries de voiture, peintures, solvants...), **déchets verts** (tontes de pelouse, élagage, feuilles mortes...), **gravats, ferrailles...**

Ces déchets sont ensuite acheminés, selon leur nature, vers les filières de recyclage et de valorisation adaptées.

Le présent livret des déchèteries est conçu pour répondre à toutes vos questions relatives à ces équipements.

Vous y trouverez toutes les coordonnées, contacts et informations utiles pour vous permettre d'utiliser ces sites dans de bonnes conditions.

Nous comptons sur la participation et la bonne volonté de tous.

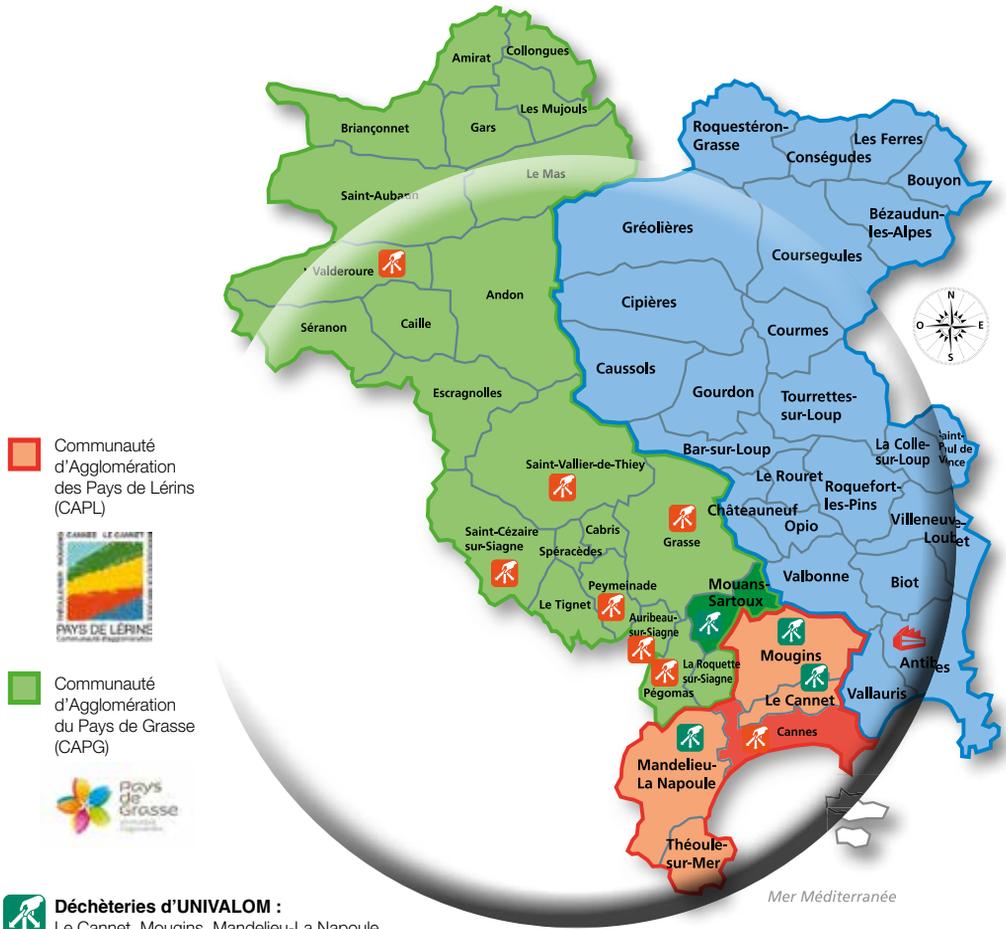
Nous demeurons à votre écoute pour toute information qui vous semblerait nécessaire.

Merci !

Jean Marc DELIA
Président du SMED

Josette BALDEN
Présidente d'UNIVALOM

Le réseau des déchèteries d'UNIVALOM et du SMED



**Besoin de renseignements complémentaires et / ou les modalités ?
Contactez-nous au :**

☎ **04 22 10 65 47**
www.smed06.fr

📞 **N° Vert 0 800 229 217**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
www.univalom.fr

CONDITIONS D'ACCÈS

Pour les particuliers :

l'accès aux déchèteries est gratuit pour tous les utilisateurs apportant eux-mêmes leurs déchets et résidant sur les territoires de la CAPL et de la CAPG (3 tonnes par an et par foyer, excepté les déchets dangereux des ménages limités à 60 kg / an / foyer, au-delà tout apport sera facturé - cf. grille tarifaire).

Pour les professionnels et non résidents du secteur : l'accès est payant dès le premier kg (cf. grille tarifaire).

Lors de votre première visite, vous devez vous munir :

- > **pour les particuliers :** taxe d'habitation ou justificatif de domicile, pièce d'identité,
- > **pour les professionnels :** taxe professionnelle ou justificatif de domiciliation de l'entreprise, pièce d'identité, certificats d'immatriculation des véhicules de l'entreprise.
- > **pour accéder à l'ensemble du réseau, il faut vous munir des cartes d'accès des déchèteries SMED et Univalom.**

Que vous soyez particulier ou professionnel, un badge vous sera remis et demandé à chaque passage.

Il est obligatoire pour tous les utilisateurs de valider à chaque passage avec les agents de déchèterie, la nature des déchets à déposer, de récupérer un ticket de pesée à la sortie et de vérifier celui-ci.



3,5 t

Accès interdit aux véhicules de plus de 3,5 t. en charge

UNIVALOM

Depuis le 1^{er} août 2014, les Communes de Mougins, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Théoule-sur-Mer de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et Mouans-Sartoux de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ont rejoint le Syndicat Mixte regroupant 29 Communes.

Le SMED

Depuis le 1^{er} février 2014, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins pour Cannes et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (hors Mouans-Sartoux) ont rejoint le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets regroupant 57 communes.

UNIVALOM et le SMED ont pour vocation la gestion et le traitement de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés avec le souci permanent d'une meilleure valorisation.

Toutes les informations sur le tri, le recyclage et la valorisation sur www.univalom.fr et sur www.smed06.fr



/smedofficiel



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les déchèteries d'UNIVALOM et du SMED sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ces installations peuvent présenter des risques pour la sécurité des personnes qui s'y trouvent. Afin d'éviter tout accident, nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement l'ensemble des consignes de sécurité.

Pour votre sécurité et celle des autres, RESPECTEZ SCRUPULEUSEMENT LES INSTRUCTIONS DES AGENTS.

- **Priorité au véhicule sortant.**
Le prestataire retirant et déposant les bennes est prioritaire.
- **Ralentir** votre allure en entrant sur le site.
- Attendre que le véhicule devant vous ait complètement quitté le pont bascule avant de vous engager.
- **Arrêt obligatoire** sur le pont bascule à l'entrée et à la sortie.
- **Limitation de vitesse à 15 km/h.**
- **Respecter les marquages au sol** ainsi que la signalisation.
- Ne pas quitter votre véhicule en dehors de la zone d'accueil et de la zone de déchargement.
- Ne vous rendez pas sur le bas de quai sans l'autorisation d'un agent.
- Afin de limiter le risque de chute, des barrières ont été mises en place sur chacun des quais de déchargement : **il est interdit de les enjamber et de les ouvrir sans autorisation d'un agent.**
- Si vous conduisez un véhicule équipé d'une benne basculante, adressez-vous aux agents pour l'ouverture momentanée des garde-corps.
- **Interdiction de monter dans les remorques** pour effectuer un déchargement.
- **Interdiction de descendre dans les bennes.**
- Obligation de **respecter les consignes de tri**, référez-vous aux panneaux et en cas de doute : demandez aux agents.
- Ne vous approchez pas des machines lorsqu'elles sont en fonctionnement.
- **Respecter les périmètres de sécurité** qui sont délimités.
- Signaler à l'agent que vous apportez des Déchets Dangereux Ménagers.
- **La récupération est totalement interdite.**
- Présentez-vous avec une tenue décente et adaptée (tee-shirt, chaussures stables et fermées, gants).
- **Il est interdit de fumer.**
- Les enfants et les animaux doivent rester dans les véhicules.
- Respectez la propreté du site.



Les déchets acceptés en déchèterie

Les déchets usuels :

- canapés,
- matelas,
- déchets verts,
- ferrailles,
- verre, verre plat,
- cartons,
- tapis, moquette,
- bois,
- électroménager,
- vêtements,
- papiers, journaux,
- meubles,
- pneus,
- déchets électriques et électroniques,
- gravats propres,
- gravats sales,
- emballages ménagers.



Végétaux



Bois non traité



Métaux



Cartons



D.E.E.E.+



Tubes néon ampoules basse consommation



Huiles végétales



Huiles de vidange



Encombrants



Déchets ménagers spécifiques



Batteries



Piles



Pneumatiques



Bouteilles de gaz



Extincteurs



Gravats propres



Gravats sales

Les déchets dangereux ménagers :

- néons, ampoules,
- peintures, solvants,
- huiles de vidange,
- huiles de friture,
- piles,
- produits dangereux,
- bidons souillés,
- batteries,
- bouteilles de gaz,
- aérosols,
- hydrocarbures, pétrole,
- produits phytosanitaires (engrais, dés herbants),
- cartouches d'encre,
- radiographie.

Déchets toxiques portant ces symboles :



- produits inflammables
- produits toxiques
- produits nocifs
- produits corrosifs
- produits dangereux pour l'environnement
- produits comburants

Les déchets refusés :

- Ordures ménagères - Médicaments - Déchets médicaux - Boues - Cadavres d'animaux - Goudron - Déchets non manipulables - Produits radioactifs - Produits toxiques (amiante) - Produits explosifs - Déchets biologiques - Produits dangereux pour la santé.



Explosifs



Ordures ménagères



Déchets radioactifs



Médicaments



Amiante

Grille tarifaire des déchèteries

**Tarifs disponibles
en déchèterie ou
sur les sites internet.**

Déchèterie



Pour des raisons de sécurité, aucun paiement en déchèterie ne peut être accepté.

Modalités de paiement :

- **par chèque** à l'ordre de la Régie de Recette du SMED - RR SMED
à envoyer par courrier au SMED :
12/14 avenue des Arlucs
Résidence Technopark
06150 CANNES LA BOCCA ;
- **par virement** : sur le compte
RR SMED
RIB : 10071-06000-00002006346-80
IBAN :
FR761010071060000000200634680
BIC : TRPUFRP1
- **en ligne** par carte bancaire :
sur le site du SMED
www.smed06.fr/ma-dechetterie-en-ligne/
- **par chèque** à l'ordre du trésor public
et à envoyer par courrier
à la Trésorerie Municipale d'Antibes :
2 203 chemin de Saint-Claude
LE CHORUS - BP 323
06606 ANTIBES cedex ;
- **par téléphone** au **04 97 15 54 70**
du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45
et de 12h45 à 15h30 ;
- **en ligne** : en 4 clics, vous pouvez
payer votre « *titre de recette* » par carte
bancaire en utilisant les informations
se trouvant en bas de votre facture
rubrique « *papillon à détacher* ».

Paiement en ligne :

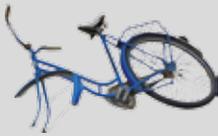


www.smed06.fr



www.univalom.fr

Ce que deviennent les déchets ...



FERRAILLE

Recyclage



Outils, trottinetes, moteurs...



GRAVATS

Remblaiement



Remblai de route



CARTONS

Recyclage



Cartons



BOIS

Recyclage



Panneaux de particules



TEXTILES

*Réparation, revente
ou recyclage*



**Matériau
d'isolation**



**Réemploi,
Revente**



DÉCHETS VERTS

*Plateforme de
compostage*



Compost



**DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES**

*Valorisation
énergétique*



**Electricité,
chauffage**



La collecte **des piles** et **des accumulateurs**

Qu'est-ce qu'il y a dans une pile ?

Jusqu'à **80 %** des métaux contenus dans les piles et accumulateurs sont extraits et réutilisés.

Peut-on déposer tous les types de piles ?

Qu'il s'agisse d'une pile bâton dans une radio ou une lampe torche, d'une pile bouton dans une calculatrice ou une montre, ou encore la batterie de votre ancien téléphone ou ordinateur portable, **tous les types de piles et petites batteries** (sauf les batteries de voiture) **sont récupérés**.



Même les piles rechargeables, une fois hors d'usages, se recyclent et sont reprises de la même façon que les piles classiques !

Sur 100 piles utilisées :



Où les déposer ?

Vous pouvez apporter vos piles sur l'ensemble du nouveau réseau de déchèteries.

Vous pouvez également les déposer dans les magasins des grandes enseignes, commerçants de proximité, magasins spécialisés et certains lieux publics.



Liste des points de collecte sur :
www.jerecyclamespiles.com

Les Déchets d'Équipements Élec

Les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) représentent tous les appareils électriques fonctionnant sur secteur, piles ou batteries.

Variés et complexes, ils sont essentiellement constitués de composants spécifiques pouvant être potentiellement dangereux pour la santé et l'environnement.

Depuis 2006, ils ne doivent plus être jetés à la poubelle et font l'objet d'une collecte spécifique et d'un traitement adapté.

La participation financière, l'éco-participation

L'Eco-participation que vous payez à l'achat d'un appareil électrique neuf correspond au coût de collecte, de dépollution et de recyclage des anciens appareils.

Ce n'est pas une taxe, mais une participation financière au fonctionnement de la filière agréée.

Elle est affichée de manière visible et séparée du prix du produit.

Que deviennent-ils ?

Les appareils collectés sont ensuite :

- **dépollués** grâce à l'extraction et à la neutralisation des substances dangereuses,
- **recyclés** en démantelant et en séparant les matières,
- **valorisés**, soit sous forme de matières premières secondaires, soit sous forme d'énergie.

Quels sont les appareils acceptés ?

1 Les Petits Appareils en Mélange (PAM)

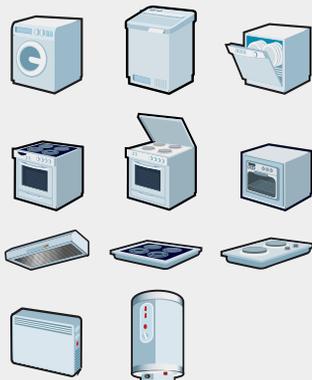
Dès le 1^{er} janvier 2014, les micro-ondes rejoignent les mini-four dans le contenant PAM.



Pour savoir comment est recyclé votre appareil et suivre son parcours, rendez-vous sur www.eco-systemes.fr

Électriques et Électroniques (DEEE)

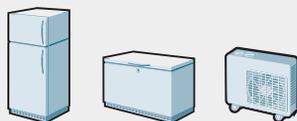
2 Le Gros Électroménager Hors Froid (GEM Hors Froid)



! Dès le 1^{er} janvier 2014, les micro-ondes vont dans le contenant PAM.

➤
ATTENTION!
Chauffe-eau et convecteurs ne sont pas à mettre dans la benne ferraille.

3 Le Gros Electroménager Froid (GEM Froid)



➤
ATTENTION!
Les climatiseurs de toutes les tailles sont des GEM Froid.

4 Les Écrans



! Les tablettes dont l'écran est supérieur à 7 pouces sont bien à trier dans la catégorie Écrans.

➤
ATTENTION!
Les autres équipements informatiques sont à trier avec les PAM.

Où les déposer ?

Vous pouvez déposer tous vos appareils électriques hors d'usages (petits et grands) dans l'une des déchèteries du réseau.

Vous avez également la possibilité de les ramener en magasins puisque désormais, ils ont l'obligation légale de reprendre vos anciens équipements :

- **gratuitement, sans obligation d'achat**, pour les petits appareils (taille inférieure à 25 cm),
- **à l'achat** d'un équipement neuf pour les gros appareils,
- **gratuitement** lors de la livraison d'un nouvel appareil.

Retrouvez l'ensemble des solutions pour vous débarrasser d'un appareil sur le site www.eco-systemes.fr



Les professionnels aussi trouveront une solution sur www.eco-systemes-pro.fr



DÉCHÈTERIE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE



Latitude : 43°37'9.07»N
Longitude : 6°55'34.25»E

Les horaires d'ouverture

La déchèterie vous accueille :
du lundi au samedi :
8h - 11h45 et 14h - 16h45

Quartier des Roumigières
route de Pégomas
06810 Auribeau-sur-Siagne
Tél : 04 93 70 26 56



DÉCHÈTERIE DE CANNES



 Latitude : 43°33'24.36»N
Longitude : 6°57'16.00»E

Zone Industrielle des Tourrades
06150 Cannes
Tél : 04 92 19 66 15

Les horaires d'ouverture

La déchèterie vous accueille :
du lundi au vendredi :
7h - 12h30 et 13h - 17h30
samedi : 8h - 12h30
et 13h - 16h45



DÉCHÈTERIE DE GRASSE



Latitude : 43°39'15.034 »N
Longitude : 6°56'8.217 »E

Les horaires d'ouverture

La déchèterie vous accueille :
du lundi au samedi :
8h - 11h45 et 14h - 16h45

Route de la Marigarde

06130 Grasse

Tél : 04 93 77 64 97



DÉCHÈTERIE LE CANNET



Latitude : 43°34'00.8»N
Longitude : 6°59'00.8»E

39, impasse de l'Aubarède
06110 Le Cannet
Tél : 04 92 18 99 48

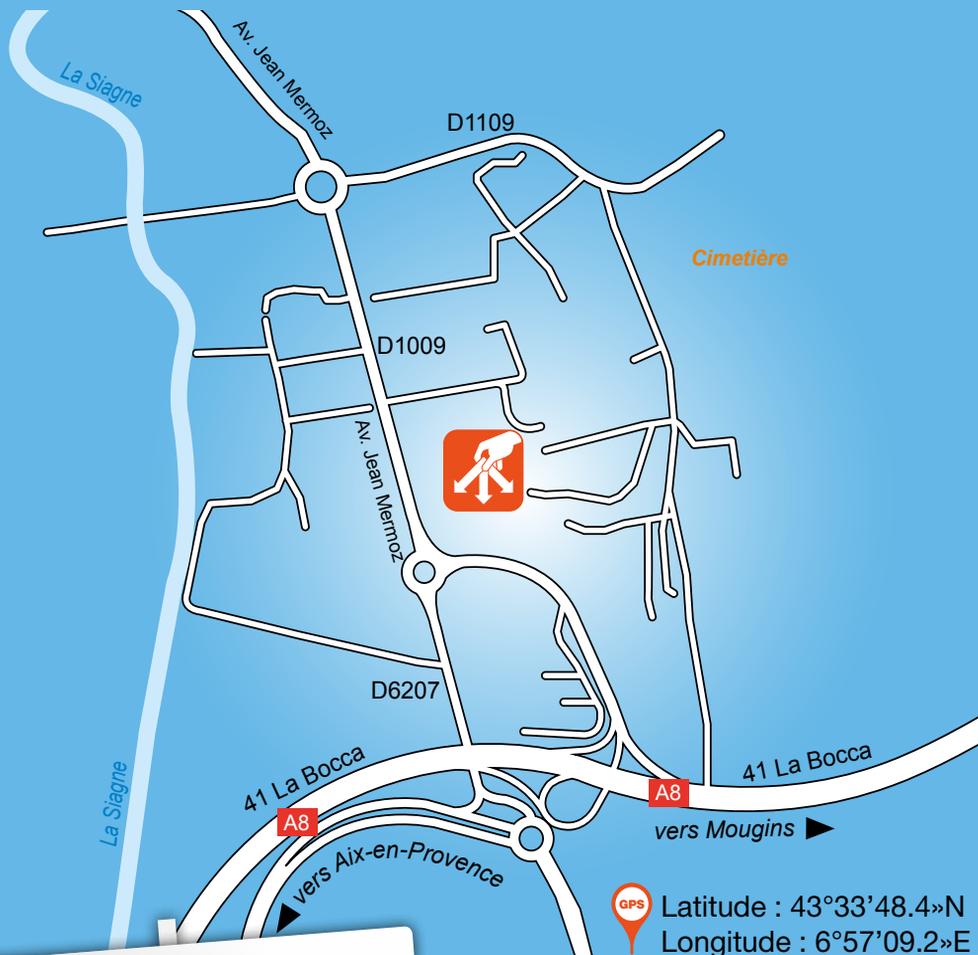
Les horaires d'ouverture

La déchèterie vous accueille :
du lundi au vendredi :
8h - 11h45 et 14h - 17h45*
le samedi :
8h - 11h45 et 14h - 16h45

* à 16h45 du 1^{er} novembre au 28 février



DÉCHÈTERIE DE MANDELIEU-LA NAPOULE



Les horaires d'ouverture

La déchèterie vous accueille :

du lundi au vendredi :
8h30 - 12h et 14h - 17h
le samedi : 8h30 - 13h30

Avenue Jean Mermoz
06210 Mandelieu-La Napoule
Tél : 04 92 28 55 80



DÉCHÈTERIE DE MOUANS-SARTOUX



“ Les Défends ”

2 000, route de Pégomas

06370 Mouans-Sartoux

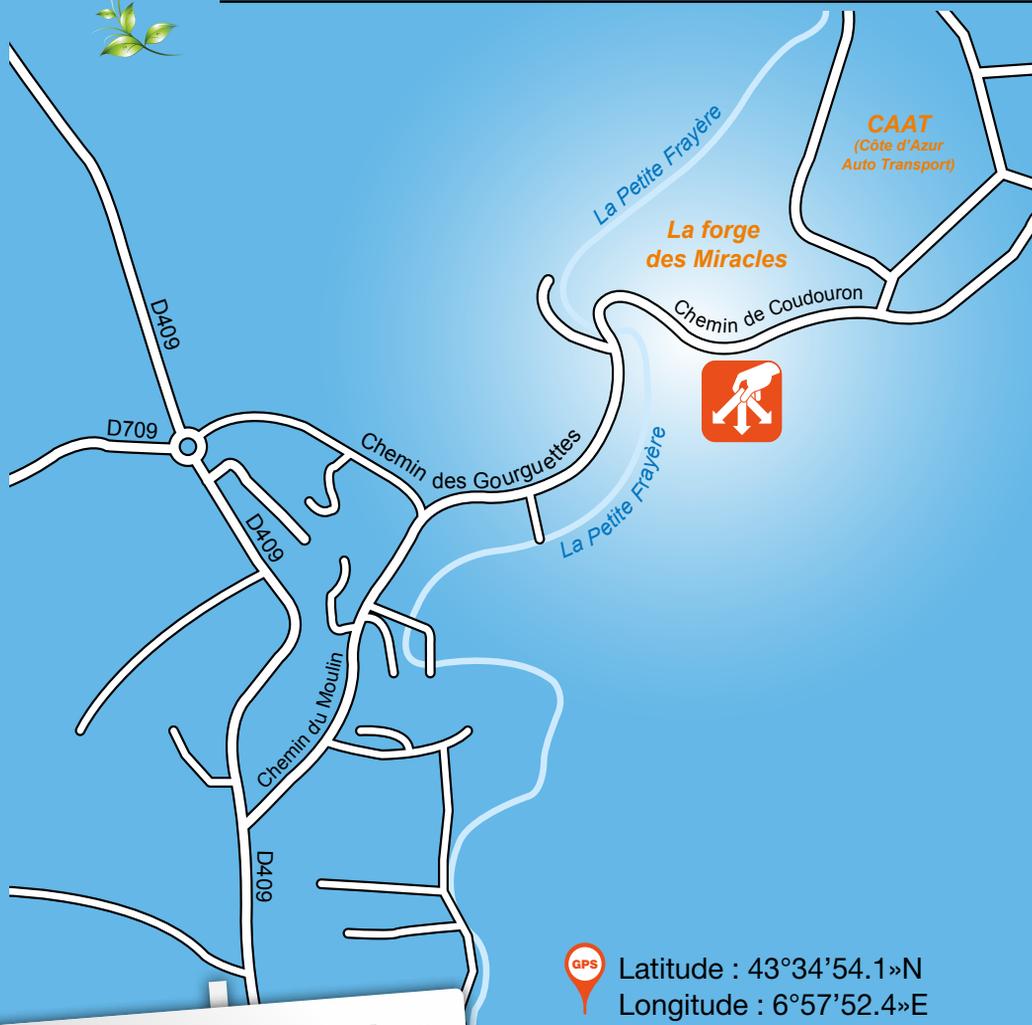
Tél : 04 92 28 55 80

Les horaires d'ouverture

La déchèterie vous accueille :
du lundi au samedi :
8h - 11h45 et 14h - 16h45



DÉCHÈTERIE DE MOUGINS



Les horaires d'ouverture

La déchèterie vous accueille :
du lundi au vendredi :
8h - 11h45 et 14h - 17h45*
le samedi : 8h - 11h45

* à 16h45 du 1^{er} novembre au 28 février



Latitude : 43°34'54.1»N
Longitude : 6°57'52.4»E

“ La Lovière ”

543 chemin Coudouron

06250 Mougins

Tél : 04 93 48 15 64



DÉCHÈTERIE DE PÉGOMAS



Latitude : 43°34'50.37»N
Longitude : 6°55'52.69»E

Route de la Fénerie
06580 Pégomas
Tél : 04 93 40 73 84

Les horaires d'ouverture

La déchèterie vous accueille :
du lundi au samedi :
8h - 11h45 et 14h - 16h45



DÉCHÈTERIE DE PEYMEINADE



Latitude : 43°37'54.41»N
Longitude : 6°53'29.13»E

Les horaires d'ouverture

La déchèterie vous accueille :
du lundi au samedi :
8h - 11h45 et 14h - 16h45

Chemin des Maures
et des Adrets

06530 Peymeinade

Tél : 04 93 09 93 64



DÉCHÈTERIE DE SAINT-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE



Latitude : 43°38'48.85»N
Longitude : 6°49'40.04»E

Quartier le Brusquet
CD 113
06530 Saint-Cézaire-sur-Siagne
Tél : 04 93 09 67 35

Les horaires d'ouverture

La déchèterie vous accueille :
du lundi au samedi :
8h - 11h45 et 14h - 16h45



DÉCHÈTERIE DE SAINT-VALLIER-DE-THIEY



Latitude : 43°41'17.66»N
Longitude : 6°49'39.77»E

Les horaires d'ouverture

La déchèterie vous accueille :
du lundi au samedi :
8h - 11h45 et 14h - 16h45

Quartier Dégoutay
Route de Saint-Cézaire
06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél : 04 93 09 92 20



DÉCHÈTERIE DE VALDEROURE



Latitude : 43°47'54.92»N
Longitude : 6°39'34.76»E

Quartier de Malamaire
D2211
06750 Valderoure
Tél : 04 93 60 32 91

Les horaires d'ouverture
La déchèterie vous accueille :
lundi, mardi, mercredi, vendredi
8h - 12h et 14h - 17h
jeudi 8h - 12h - samedi 9h - 12h



s med 
 Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets

2^{ème} étage - Technopark
 12 - 14 avenue des Arlucs
 06150 CANNES LA BOCCA
 Tél. : 04 22 10 65 47
 Fax : 04 93 48 93 01

UNIVALOM 

Syndicat mixte pour la valorisation
 des déchets ménagers
 U.V.E. Route de Grasse - CS 50063
 06 602 ANTIBES Cedex
 Tél. : 04 93 65 48 07- Fax : 04 93 95 81 78



 /smedofficiel
www.smed06.fr



decheterie.univalom@univalom.fr
www.univalom.fr

